



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/DICS

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 13 mars 2020

Information / Communiqué de presse

Ecoles fribourgeoises : interdiction de l'enseignement présentiel dès le lundi 16 mars

Dès lundi, l'enseignement présentiel n'est plus autorisé dans les écoles fribourgeoises. Si les directions des écoles et les enseignant-e-s restent mobilisés, les élèves de l'école obligatoire et ceux du post-obligatoire doivent désormais rester à la maison. Il ne s'agit toutefois pas d'une mise en congé. Les apprentissages se poursuivront, dans la mesure du possible, à distance sous la responsabilité des enseignant-e-s. Des informations pratiques seront communiquées aux parents des élèves de l'école obligatoire prochainement. Les hautes écoles fribourgeoises suspendent également leur enseignement en présentiel.

Sur décision du Conseil d'Etat, l'enseignement présentiel ne sera plus autorisé dans toutes les écoles publiques et privées du canton de Fribourg. Il s'agit de contribuer ainsi à la limitation de la progression du Coronavirus pour éviter une surcharge du système sanitaire du canton.

Les directions des écoles restent toutefois mobilisées tout comme les enseignant-e-s, même s'il n'y a plus de cours dispensés en présentiel. En fonction de l'âge des élèves et de l'équipement disponible, les directions d'écoles prendront toutes les dispositions possibles afin que les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages à distance. Des informations pratiques seront communiquées aux parents dans le courant de la semaine prochaine.

Les écoles seront autorisées à accueillir les enfants des personnels dont l'activité est indispensable à la gestion de la crise, à savoir, le personnel médical et hospitalier, le personnel des EMS, des institutions spécialisées et de la protection de la population (les feux bleus). Un même programme que pour les élèves restant à domicile sera organisé.

Les élèves des écoles du S2 (les collèges, l'Ecole de culture générale et l'Ecole de commerce), tout comme les élèves de la formation professionnelles doivent également rester chez eux. Les directions d'écoles, en collaboration avec les enseignantes et les enseignants poursuivront l'enseignement, mais à distance. Les possibilités déjà existantes (Moodle, Educenet 2, BYOD) seront utilisées voire élargies dans la mesure du possible notamment grâce au centre de compétences Fritic. Les élèves seront suivis régulièrement par leurs enseignant-e-s. Les examens

d'admission pour les écoles du S2 qui se déroulent la semaine prochaine sont maintenus : les élèves seront répartis en petits groupes.

A l'Université de Fribourg, à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg, à la HES-SO//FR et à l'HEMU – site Fribourg l'enseignement en présentiel est également suspendu. Les informations détaillées seront données par les directions des hautes écoles concernées.

Malgré le contexte difficile, tout sera mis en œuvre pour que le cursus des élèves se poursuive dans de bonnes conditions et que les titres de fin de formation soient délivrés comme prévu.

Chacun-e est appelé à agir au mieux pour préserver les personnes les plus vulnérables : les élèves ne sont pas en congé. Ils sont priés de limiter leurs contacts sociaux et de rester, de préférence, à la maison.

Des informations complémentaires quant à l'organisation mise en place par les écoles seront communiquées la semaine prochaine.

Contact

—
Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, T +41 26 305 12 29

François Piccand, Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, T +41 26 305 12 40

Andreas Maag, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 30

Hugo Stern, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue française T +41 26 305 12 25